



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E192178 VALABLE JUSQU'AU 27/09/2025

ÉDITÉ LE 11/07/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/01/2021

Raison sociale : ALPINE MACONNERIE ET RENOVATION

Forme juridique : SARL

Sigle : AMR
899 CHEMIN DES TROIS-POIERS
73200 ALBERTVILLE

Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC Chambéry

Siret : 893 585 802 00018

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 8504942-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 173101088 D 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 173101088 D 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Téléphone : 0479318132

Fax :

Portable : 0668467244

Responsabilité légale :

OZSARI METIN GÉRANT / OZSARI SERKAN GÉRANT / OZSARI GOKHAN GÉRANT

Site Internet : <https://alpinemr.fr>

E-mail : contact@alpinemr.fr

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	9	28/09/2023
Nombre total de qualifications : 1			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.